

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023
(Convocation faite le 06/10/2023)

Etaient présents : Jean-Loup EVRARD, Luc JONNET, Dominique KOBSCHE, Benoît FRANCOIS, Armelle SCHADECK, Ganaël VATON, Jean-Merlys LOUFOUA, Séverine SALVY, Benjamin NOEL, Julien GILLE, Christian ROMEDENNE.

Etaient présents : tous les Conseillers sauf Nicolas VANDERHEEREN ayant donné pouvoir à Christian ROMEDENNE, Gaëtan DEVOS ayant donné pouvoir à Jean-Loup EVRARD, Jennifer GUERIN absente excusée, Cristina LUCAS absente non excusée.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Construction d'un bâtiment technique - Choix des entreprises

L'architecte n'ayant pas terminé l'analyse des offres, le choix des entreprises pour ces travaux sera pris lors de la prochaine réunion.

Construction d'un bâtiment technique - Etude G2PRO

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de Ginger CEBTP pour la réalisation de l'étude G2PRO qui s'élève à 5 000,00 € HT (6 000,00 € TTC),
- prévoit les crédits au budget,
- autorise le Maire à signer le devis ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Construction d'un bâtiment technique - Installation d'une alarme intrusion

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise Chevallier de Mardeuil qui s'élève à 5 034,71 € H.T. (6 041,65 € T.T.C.)
 - précise que les crédits seront prévus au budget primitif 2023,
 - autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- Cette délibération annule et remplace celle n°3187 du 20 mars 2023.

Lotissement communal - Modification du règlement simplifié du permis d'aménager

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Décide d'intégrer dans le règlement simplifié du lotissement communal Rue du Chevalier Cappy les clauses suivantes :
- Le dépôt de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux de la construction devra se faire dans les cinq ans qui suivent la signature de l'acte de vente
- Si un acquéreur d'un terrain ne fait pas construire, il ne peut revendre le terrain qu'à la commune au prix d'achat
- autorise le Maire à déposer un permis d'aménager modificatif et à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Lotissement communal - Autorisation de signature de la convention avec la CAECPC pour le déplacement de la conduite d'eau potable

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve la convention jointe à la présente délibération prévoyant la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le déplacement de la conduite d'eau potable dans le lotissement Rue du Chevalier Cappy

- autorise le Maire à signer cette convention avec la CAECPC et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Lotissement communal - Autorisation de signature de la convention de transfert des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le domaine public de la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve la convention jointe à la présente délibération prévoyant le transfert, dans le domaine public de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, des réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement rue du Chevalier Cappy à Athis réalisé par la commune.
- autorise le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne ladite convention et tout acte s'y afférant.

Lotissement communal - Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement de voirie

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confirme la proposition du bureau d'études Beta Ingenierie, à savoir l'offre de l'entreprise EVEA d'Athis qui s'élève à 259 955,00 € HT (311 946,00 € TTC),
- prévoit les crédits au budget 2023 et 2024,
- autorise le Maire à signer le marché d'un montant de 259 955,00 € HT (311 946,00 € TTC) ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Lotissement communal - Choix de l'entreprise pour les travaux de pré-fibrage, de raccordement et mise en service

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de la société Losange pour le raccordement à la fibre et la mise en service du futur lotissement Rue du Chevalier Cappy qui s'élève à 6 828,00 € HT (8 193,60 € TTC)
- les crédits sont prévus au budget,
- autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 6 828,00 € HT (8 193,60 € TTC) ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Lotissement communal - Choix de l'entreprise pour les travaux d'éclairage public

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de l'entreprise AB Entreprise de Dizy pour la fourniture et l'installation de l'éclairage public du futur lotissement Rue du Chevalier Cappy qui s'élève à 7 512,50 € HT (9 015,00 € TTC)
- prévoit les crédits au budget,
- autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 7 512,50 € HT (9 015,00 € TTC) ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Lotissement communal - Extension du réseau BT Rue de la Petite Garenne

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis du SIEM pour les travaux d'extension du réseau BT qui s'élève à 10 740,00 € HT (12 888,00 € TTC)
- prévoit les crédits au budget
- autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 10 740,00 € HT (12 888,00 € TTC) ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Lotissement communal - Extension du réseau Gaz Rue du Chevalier Cappy

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de GRDF pour les travaux d'extension du réseau gaz qui s'élève à 8 095,65 € HT (9 714,78 € TTC) au maximum
- prévoit les crédits au budget
- autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 8 095,65 € HT (9 714,78 € TTC) maximum ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Lotissement communal - Prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

1° - décide de demander à la Caisse d'Épargne à Reims, 12-14 Rue Carnot, l'attribution d'un prêt relais de 300 000 euros pour financer les travaux d'aménagement de la voirie dans le futur lotissement communal dans l'attente de la vente des lots, à taux fixe de 5,10 % pendant toute la durée du prêt, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera soit à l'échéance finale (au bout des 3 années) soit par anticipation, partiellement ou totalement à chaque échéance d'intérêts avec préavis de vingt jours sans frais. Le paiement des intérêts sera trimestriel et le montant des frais et commissions s'élève à 300 euros.

2° - Ouvre au budget annexe Lotissement de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

3° - Prend l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

4° - Autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Jean-Loup EVRARD, Maire, ou en son absence à Monsieur Luc JONNET, Premier Adjoint, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées. Cette délibération annule et remplace celle n°2994 du 09 mars 2021.

Marais Natura 2000 – Choix de l'entreprise pour l'animation

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- choisit l'offre du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardennes d'un montant total de 31 595,00 € HT pour trois ans décomposé comme suit :

10 350,00 € HT pour la tranche ferme,

10 150,00 € HT pour la tranche conditionnelle 1

11 095,00 € HT pour la tranche conditionnelle 2

- autorise le Maire à signer le marché d'un montant de 31 595,00 € HT ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Animation du site Natura 2000 « Marais d'Athis – Cherville » - Demandes d'aides au FEDER et à la Région Grand Est

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet d'animation du site Natura 2000 – Marais d'Athis s'élevant à 31 595,00 € HT,
- Sollicite une demande d'aide auprès du FEDER et de la région Grand Est,
- Accepte le plan de financement suivant :
 - Montant estimatif HT : 31 595,00 €
 - Aide FEDER (50% du HT) : 15 797,50 €
 - Aide Région Grand Est (50% du HT) : 15 797,50 €
 - Fonds propres : 0,00 €
- Accepte d'inscrire au compte 203 du Budget Général les crédits pour ces dépenses,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Réfection du toit de l'église – Choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise LECLERT de Vinay qui s'élève à 88 972,88 € H.T. (106 767,46 € T.T.C.)
- précise que les crédits seront prévus au budget primitif 2024,
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Reprise des concessions en état d'abandon – Choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise SCHLISCHKA de Pierry qui s'élève à 49 962,50 € H.T. (59 955,00 € T.T.C.) reliquaires en sus
- précise que les crédits sont prévus au budget 2023,
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Renouvellement du bail « Les Roses »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses votants :

- Décide de renouveler le bail concernant des parcelles A 2596 b et c (partie) et A 937 (en partie) lieu-dit « Les Roses » d'une contenance de 3ha88a30ca pour 1 an à compter du 1^{er} novembre 2023 à Monsieur Philippe MAHEUT
- Fixe le loyer à 246,33 €, celui-ci sera payable en une fois le 20 octobre de l'année en cours,
- Autorise le Maire à signer le bail et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Décision modificative budgétaire

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- accepte la proposition des crédits supplémentaires suivantes relative aux intégrations d'immobilisations: Dépenses d'investissement (articles d'imputation comptable définitive) :

Article 041-2152 : + 312,11 €

Article 041-2131 : + 1 534,05 €

Recettes d'investissement :

Article 041-203 : + 312,11 €

Article 041-231 : + 1 534,05 €

- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fixation du tarif de l'affouage

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- fixe le tarif de l'affouage à compter de 2023 à 10,00 € le stère,
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Désignation du correspondant incendie

Suite à la parution de l'article L 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valorisé le volontariat des sapeurs-pompiers dite loi Matras, et au décret 2021-1091, du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, le Conseil, après délibération et à l'unanimité désigne Monsieur Christian ROMEDENNE en tant que correspondant incendie.

Rapport d'activités 2022 de la CAECPC

Le Maire rend compte du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne qui est consultable en Mairie.

Examen du rapport de gestion 2022 de la SPL Xdemat

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion 2022 du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

Levée de la servitude de non-aedificandi pour la vente de parcelles à GMA Invest et à la SCI La Tranchée issues de la parcelle ZS149

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte de verser la servitude de non aedificandi s'élevant à 62 823,50 € concernant la vente des deux parcelles issues de la ZS149 à Monsieur Philippe MAHEUT
- charge Monsieur le Maire de contacter Maître Sophie POTISEK pour établir l'acte notarié et l'autorise à signer ce document ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Zone artisanale - Parcelle ZS 149 partie restante

Le Conseil demande à Monsieur le Maire de se rapprocher du service de la CAECPC gérant la nouvelle compétence « Compétence Energies Nouvelles Renouvelables et de Récupération : ENR&R » concernant le projet de parc photovoltaïque.

Travaux en cours et à venir :

Un point est fait sur les travaux en cours :

- Décision prise de ne pas installer d'adoucisseur à la salle des fêtes
- Construction d'un bâtiment technique : devis d'un montant de 2 892,96 € TTC signé avec ENEDIS pour le raccordement électrique
- Devis signé auprès de ASRI pour le logiciel cimetière d'un montant de 3 894,00 € TTC
- Création d'un groupe de travail de 5 personnes pour réfléchir sur le futur aménagement de l'ancien cimetière après la reprise des concessions abandonnées

Questions diverses :

Le repas des aînés aura lieu le mercredi 6 décembre 2023.

Le secrétaire de séance,
Benjamin NOEL

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD